



AVIS PUBLIC

Assemblée publique

District électoral des Carrefours

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1] Lors de la séance que son Conseil a tenue le 4 décembre 2018, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 117/2018 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'agrandir une portion de l'aire d'affectation du sol Résidentielle « RS » à même une portion de l'aire d'affectation du sol Infrastructure et transport « IT », approximativement entre le boulevard Parent et la rivière Milette.

2] En résumé, ce projet vise à agrandir une portion de l'aire d'affectation du sol Résidentielle « RS » à même une portion de l'aire d'affectation du sol Infrastructure et transport « IT », approximativement entre le boulevard Parent et la rivière Milette, du côté nord-ouest du boulevard des Chenaux.

3] Les portions des aires d'affectation du sol Résidentielle « RS » et Infrastructure et transport « IT » visées par la modification réglementaire sont situées approximativement entre le boulevard Parent et la rivière Milette, du côté nord-ouest du boulevard des Chenaux.

4] Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 15 janvier 2019 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5] On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement urbain
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Courriel : urbanisme@v3r.net

6] On peut consulter le projet de règlement n° 117/2018 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Trois-Rivières, ce 19 décembre 2018.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière